



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 51/2015

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 29 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 12 MAI 2015

Affiché le : 11 MAI 2015

L'An deux mille quinze, le cinq mai, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 27 avril 2015

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, MARQUIER, RAYMOND, RIGAUD, LE GUIRIEC, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, FERTE, LACLAU, SUZE, MARTIN, GARBIN.

PROCURATIONS

| | | |
|---------------|---|---------------|
| Mme LASSALLE | à | Mme SCHINTONE |
| Mme FIEVRE | à | Mme MAUREL |
| Mme LIAN | à | Mme GONZALEZ |
| Mme AUDIGUIER | à | Mme MALBEC |

SECRETAIRE : M. BEUILLE a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ - Consultation des communes sur le projet de révision du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération toulousaine

Le plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération toulousaine, qui vise à améliorer la qualité de l'air, a été approuvé par arrêté préfectoral du 24 avril 2006. Conformément à l'article L.222-4 du code de l'environnement, ce plan a fait l'objet d'une évaluation en 2011.

En application de l'article R.222-21 du code précité, le projet de révision du PPA est soumis, pour avis, aux organes délibérants des communes dont le territoire est inclus en tout ou partie dans le périmètre du PPA.

Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal à prendre connaissance de la présentation synthétique du contexte et des fiches d'actions du projet de PPA (cf. annexe) et d'émettre un avis.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable au projet de révision du Plan de Protection de l'Atmosphère.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 07 mai 2015

Le Maire,

Lysiane MAUREL

